



# DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Projet éolien de Fère-Champenoise

## Notice introductive à la demande d'autorisation environnementale

Version de Février 2020 complétant la version originale d'Août 2018

### Demandeur / Société d'exploitation

**Energie du Partage 8**  
S/C Green Energy 3000 France s.a.r.l  
8 bis Rue Gabriel Voisin - CS 40003  
51688 Reims Cedex 02

### Porteur / Développeur de projet

**Green Energy 3000 GmbH**  
Torgauer Straße 231  
D-04347 Leipzig  
Téléphone : 0049 341 35 56 04 44  
E-mail : [info@ge3000.de](mailto:info@ge3000.de)



## **Démarche générale de la demande d'autorisation environnementale**

## Démarche générale pour la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Fère-Champenoise

Le contenu d'une demande d'autorisation environnementale est précisé dans le [décret d'application n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale](#). La demande doit couvrir **l'ensemble des champs réglementaires en évitant toute répétition d'information**. La demande d'autorisation environnementale intègre dans une seule procédure toutes les procédures administratives inhérentes au projet. Elle vise à faciliter la vie des entreprises sans régression de la protection de l'environnement. Le dossier de demande d'autorisation environnementale comporte comme pièces essentielles :

- Un volet commun décrivant la nature du projet ;
- Une étude d'impacts ;
- Une étude de dangers.

Le dossier doit également contenir l'ensemble des pièces listées dans la « Check-list de complétude d'un dossier de demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement » qui a été mise à notre disposition par l'administration.

Une première demande d'autorisation environnementale avait été déposée en date du 23 août 2018 pour le projet de développement d'un parc éolien sur la commune de Fère-Champenoise. L'instruction a ensuite transmis une demande de compléments en date du 12 février 2019 quant à cette demande d'autorisation environnementale. La demande d'autorisation environnementale est dorénavant complétée avec les compléments demandés par l'instruction et est donc constituée désormais des sous-dossiers listés ci-après.

La présente demande d'autorisation environnementale a été réalisée, d'une part à partir des éléments recueillis auprès des administrations et organismes compétents en la matière, et d'autre part à partir des informations rassemblées de la bibliographie ainsi que par la réalisation d'études spécifiques par des experts, qui ont également effectués des investigations de terrain.

**Pièces constituant la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Fère-Champenoise au 1<sup>er</sup> février 2020 en réponse à la demande de compléments du 12 février 2019 :**

1. Une **notice introductive** de la demande d'autorisation environnementale, comprenant entre autres :

- La démarche générale de la demande d'autorisation environnementale ;
- Une lettre de demande d'exploiter ;
- La check-list de complétude d'un dossier de demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement

2. Une **notice explicative** récapitulant tous les compléments apportés avec les reports de page

3. Un **volet commun** décrivant la nature du projet, comprenant entre autres :

- Toutes les informations relatives aux installations projetées dans le cadre du projet éolien de Fère-Champenoise (description, nature et procédés de fabrication des installations, etc.) ;
- Toutes les informations relatives aux installations classées ICPE (capacités techniques et financières du demandeur, viabilité économique du projet, demande d'avis des propriétaires, etc.).

4. Une **note de présentation non technique du projet**

5. Une **étude d'impacts**, comprenant entre autres :

- Une analyse de l'état initial et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ;
- Une analyse des effets négatifs, positifs, directs, temporaires et permanents à court, moyen et long terme, du projet sur son environnement ;
- Une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.

6. Un **résumé non technique de l'étude d'impacts**

7. Une **étude de dangers**, justifiant entre autres que le projet permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible.

8. Un **résumé non technique de l'étude de dangers**

9. Un **document présentant l'étude paysagère** effectuée dans le cadre du projet éolien de Fère-Champenoise

10. Un **document présentant l'évaluation de l'impact du projet sur le bien classé UNESCO et sa zone d'engagement**

11. Un document intitulé "**Projet architectural**", rassemblant l'ensemble des **plans techniques et des plans de masse** des installations et présentant l'insertion du projet

12. Un document rassemblant l'ensemble des **études et expertises indépendantes (hors étude paysagère)** effectuées dans le cadre du projet éolien de Fère-Champenoise

13. Un **carnet de photomontages** qui présente l'ensemble des photos prises et analysées dans le cadre du développement du projet.



## **Lettre de demande**



Green Energy 3000 GmbH | Torgauer Str. 231 | 04347 Leipzig

Date  
15.08.2018

Page  
Page 1 sur 3

## **Demande d'exploiter un parc éolien sur la commune de Fère Champenoise – Energie du Partage 8 / Projet éolien de Fère Champenoise**

Interlocuteur  
Allonayi Ange-José Da Gbadji  
[dagbadji@ge3000.de](mailto:dagbadji@ge3000.de)  
[agbessi@ge3000.fr](mailto:agbessi@ge3000.fr)

Téléphone  
+49 (0) 341 355 604 – 22  
+49 (0) 176 10 59 22 15

Green Energy 3000 GmbH  
Torgauer Str. 231  
04347 Leipzig

Tel.: +49 (0) 341 35 56 04 – 0  
Fax: +49 (0) 341 35 56 04 – 70

[www.ge3000.fr](http://www.ge3000.fr)  
[info@ge3000.fr](mailto:info@ge3000.fr)

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions du livre V, titre premier, chapitres I et II du Code de l'Environnement et conformément aux dispositions des articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, je soussigné Allonayi Ange-José Da Gbadji, agissant en tant que directeur de Green Energy 3000 GmbH en France, ai l'honneur de solliciter une autorisation d'exploiter le parc éolien constitué de quatre aérogénérateurs sur la commune de Fère Champenoise, exposé dans la présente demande d'autorisation environnementale (EP8 / Projet éolien de Fère Champenoise).

L'exploitation est soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 « *Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs* ».

Le projet du parc éolien sur la commune de Fère Champenoise (EP8), s'intègre dans un contexte de mise en place d'une politique de développement durable à la fois locale, nationale et européenne, à travers l'épanouissement des énergies renouvelables.



Il représentera un atout de développement économique et énergétique pour toute la région. Celui-ci a été développé en concertation avec toutes les parties impliquées et sera construit de même que mis en service de la manière la plus respectueuse de l'environnement et de la santé humaine ainsi que conformément à toutes les réglementations en vigueur.

Par ailleurs, en tant que porteur de projet, la société Green Energy 3000 GmbH s'engage à travailler pour un projet concerté et réussi, bien accueilli par son environnement et les acteurs de prise de décision dans le domaine de l'éolien. Elle souhaite travailler en accord avec les partenaires fonciers et les autorités locales à ce que les retombées financières et foncières fassent l'objet d'un partage. Ceci permet d'assurer le maintien de l'acceptation locale dont le projet fait aujourd'hui l'objet. Ce modèle de développement a d'ailleurs déjà été réalisé avec succès dans la région Grand-Est, lors du développement :

- du parc éolien mis en exploitation dans les Ardennes par Green Energy 3000 GmbH : le parc éolien de l'Energie du Partage à Saulces-Champenoises ;
- des parcs éoliens de Pauvres et de Villers-le-Tourneur en phase de construction dans les Ardennes ;
- et du parc éolien d'Attigny en cours d'instruction.

La présente demande d'exploiter ne nécessite pas d'autorisation de défrichement aux titres des articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier ou de dérogation « espèces protégées » au titre du paragraphe 4 de l'article L.411-2 du code de l'environnement.

La « Check-list de complétude d'un dossier de demande d'autorisation environnementale » précise que le dossier doit présenter un plan d'ensemble à l'échelle 1/200 ou échelle réduite.

Dans le cadre du présent projet, le respect d'une telle échelle ne montrerait qu'un détail du parc éolien.

Date  
15.08.2018

Page  
Page 2 sur 3

Interlocuteur  
Allonayi Ange-José Da Gbadji  
[dagbadji@ge3000.de](mailto:dagbadji@ge3000.de)  
[agbessi@ge3000.fr](mailto:agbessi@ge3000.fr)

Téléphone  
+49 (0) 341 355 604 - 22  
+49 (0) 176 10 59 22 15

Green Energy 3000 GmbH  
Torgauer Str. 231  
04347 Leipzig

Tel.: +49 (0) 341 35 56 04 - 0  
Fax: +49 (0) 341 35 56 04 - 7 0

[www.ge3000.fr](http://www.ge3000.fr)  
[info@ge3000.fr](mailto:info@ge3000.fr)



Afin de remédier à cet état de choses et fournir des plans à des échelles représentatives, le dossier « Projet architectural – Plans de masses et plans techniques » comprend entre autres un plan d'ensemble « Plan cadastral » à l'échelle 1/2 500 en format A0 ainsi que d'autres plans d'ensemble à l'échelle 1/10 000 en format A3.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

En espérant une suite favorable à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.



Allonayi Ange-José Da Gbadji  
Directeur de Green Energy 3000 France

Date  
15.08.2018

Page  
Page 3 sur 3

Interlocuteur  
Allonayi Ange-José Da Gbadji  
[dagbadji@ge3000.de](mailto:dagbadji@ge3000.de)  
[agbessi@ge3000.fr](mailto:agbessi@ge3000.fr)

Téléphone  
+49 (0) 341 355 604 – 22  
+49 (0) 176 10 59 22 15

Green Energy 3000 GmbH  
Torgauer Str. 231  
04347 Leipzig

Tel.: +49 (0) 341 35 56 04 – 0  
Fax: +49 (0) 341 35 56 04 – 7 0

[www.ge3000.fr](http://www.ge3000.fr)  
[info@ge3000.fr](mailto:info@ge3000.fr)





**Check-list de complétude d'un dossier de  
demande d'autorisation environnementale**





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

## Check-list de complétude d'un dossier de demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement

### **Parcs éoliens**

Cette check-list a pour objectif de vérifier la complétude du dossier de demande d'autorisation environnementale relative aux parcs éoliens.

Extrait de l'article R. 181-16 du code de l'environnement :

*« Le préfet désigné à l'article R. 181-2 délivre un accusé de réception dès le dépôt de la demande d'autorisation lorsque le dossier comprend les pièces exigées par la sous-section 2 de la section 2 du présent chapitre pour l'autorisation qu'il sollicite. »*

Les tableaux suivants sont à renseigner selon le contexte du projet :

- Pièces communes (points 1 à 18)
- Avis conformes (point 20)
- Pièces relatives aux autres autorisations associées à la demande ICPE (points 21 à 26) : elles sont fournies si le projet correspond aux items
- Contenu de l'étude d'impact (points 30 à 41)
- Contenu de l'étude de danger (points 38 à 46)

Il est recommandé de joindre ce document au dossier de demande d'autorisation en vue du rendez-vous avec le guichet unique pour le dépôt du dossier.

Les références des pages/chapitres dans la colonne de droite seront utilement renseignées par le demandeur pour faciliter les opérations de vérification.

Dans le cas où l'absence d'un point signalé comme obligatoire est constaté, l'accusé réception du dossier ne sera pas délivré et les dossiers déposés seront rendus.

## Caractéristiques du projet

<b>Pétitionnaire</b>		<b>Energie du Partage 8</b>
<b>Commune</b> <b>Adresse</b> <i>(Préciser le lieu et l'adresse exacts du projet)</i>		<b>Lieux-Dits « Terre des Clochers », « Croix Cadet », « l'Etaçon » 51230 Fère-Champenoise</b>
	X	Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement Parc éolien
<b>Intitulé du projet</b>		<b>Projet éolien de Fère-Champenoise</b>
<b>Coordonnées du siège social</b>		<b>s/c Green Energy 3000 France SARL 8bis rue Gabriel Voisin CS 40003 51688 REIMS Cedex 02 FRANCE</b>
<b>N° et date de dépôt</b>		Dossier n° déposé au guichet unique de <b>Châlons-en-Champagne</b> le <b>23 août 2018</b>
		Autorisation spéciale au titre des réserves naturelles en application des articles L. 332-6 et L. 332-9
		Autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance de classement en application des articles L. 341-7 et L. 341-10
		Dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement (site d'intérêt géologique, espèces protégées)
		Absence d'opposition au titre des sites Natura 2000
		Déclaration ou enregistrement ICPE
		Autorisation d'exploiter au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie
		Autorisation de défrichement au titre des articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier
		Autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne
<b>Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier</b>		Nom : Prénom : Téléphone : Courrier électronique : Adresse :

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
<b>Pièces obligatoires</b>							
1	Identité du demandeur	R181-13 1°	<p><u>personne physique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– nom, prénoms, date de naissance et adresse</li> </ul> <p><u>personne morale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– dénomination ou raison sociale, forme juridique, SIRET, adresse siège social, qualité du signataire de la demande</li> </ul>	○	⊙	○	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet commun – p. 9</li> <li>- Annexes 1 et 2 du volet commun</li> </ul>
2	Description du projet	R181-13 4°	<ul style="list-style-type: none"> <li>– nature et du volume de l'activité envisagée ;</li> <li>– modalités d'exécution et de fonctionnement ;</li> <li>– procédés mis en œuvre ;</li> <li>– indication de la ou des rubriques des nomenclatures dont le projet relève ;</li> <li>– moyens de suivi et de surveillance ;</li> <li>– moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ;</li> <li>– conditions de remise en état du site après exploitation ;</li> <li>– nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées</li> </ul>	○	⊙	○	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet commun – p. 35 à 73</li> <li>- Volet commun – p. 74 à 100</li> <li>- Volet commun – p 101 à 111</li> <li>- Volet commun – p. 5</li> <li>- Etude de dangers – p.61 à 74</li> <li>- Etude de dangers – p.104 à 109</li> <li>- Volet commun – p. 121 à 140</li> </ul>
2bis	Informations propres au projet	R181-15	<p>pièces, documents et informations propres au projet pour lequel l'autorisation est sollicitée ainsi qu'aux espaces et espèces faisant l'objet de mesures de protection auxquels il est susceptible de porter atteinte (peuvent figurer dans l'étude d'impact ou de dangers)</p>	○	⊙	○	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude d'impacts - chapitres 4 et 5</li> <li>- Annexes à l'étude d'impacts</li> </ul>
3	Capacités techniques et financières	D181-15-2I 3°	dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir	○	⊙	○	Volet commun – p. 15 à 23
4	Garanties financières	D181-15-2I 8 R. 515-101 AM 26/08/2011	notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution	○	⊙	○	Volet commun – p. 132 à 133
<b>Éléments graphiques</b>							
5	Lieu du projet	R181-13 2°	<ul style="list-style-type: none"> <li>– mention du lieu</li> <li>– plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000 ou 1/50 000 indiquant l'emplacement</li> </ul>	○	⊙	○	Volet commun – p. 36 à 44
6	Représentations graphiques	R181-13 7°	éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier	○	⊙	○	Projet architectural – dossier complet
7	Plan d'ensemble	D181-15-2I 9	à l'échelle de 1/200 (une échelle réduite peut être admise)	○	⊙	○	<p>Projet architectural Plan 1 - Plan cadastral A0 1/2500 <b>dérogation dans la lettre de demande d'exploiter</b></p>

Études connexes							
8	Étude d'impact	R181-13 5	→ Points 30 à 41.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Document 4
n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
9	Évaluation des incidences Natura 2000	L414-4 R414-19	Évaluation au regard des objectifs de conservation des sites N 2000 (R414-23) (voir points 24 et 34)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Etudes complémentaires – inventaires écologiques - p. 13 à 20
10	Étude de dangers	D181-15-2I 10	<input type="checkbox"/> Points 50 à 58.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Document 7
Droits sur les terrains							
11	Propriété du terrain	R181-13 3°	document attestant : propriété ou droit d'y réaliser le projet ou procédure pour y conférer le droit	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Annexe 8 du volet commun
12	Implantation sur un site nouveau	D181-15-2I 11	avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Volet commun – p. 134 à 140
13	Conformité urbanisme	D181-15-2 I 12 a)	document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Volet paysager p.23 Etude d'impacts p.33 et 62 à 63 Annexe 3 du volet commun
14	Dérogation à la distance d'éloignement du voisinage	D181-15-2 I 12 b)	(en cas de non application du point 13) lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale ou une commune a arrêté un projet de plan local d'urbanisme avant la date de dépôt de la demande d'autorisation environnementale et que les installations projetées ne respectent pas la distance d'éloignement	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
15	Révision, modification ou mise en compatibilité du document d'urbanisme afin de permettre la délivrance de l'autorisation	D181-15-2I 13	dans le cas d'un document d'urbanisme contraire au projet, délibération ou acte formalisant la procédure d'évolution du plan local d'urbanisme, du document en tenant lieu ou de la carte communale	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
16	Autorisation prévue au titre de la protection du patrimoine	D181-15-2 I 12 c)	modification de l'état des parties extérieures des immeubles bâtis d'un site patrimonial remarquable ou de l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords de monuments historiques : – notice de présentation des travaux envisagés indiquant les matériaux utilisés et les modes d'exécution des travaux ; – plan de situation du projet, précisant le périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques ; – plan de masse faisant apparaître les constructions, les clôtures et les éléments paysagers existants et projetés ; – deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et le paysage lointain ; – des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
<b>Autres</b>							
17	Note de présentation non technique du projet	R181-13 8°	en plus des résumés non techniques (points 30 et 58)	○	☉	○	Document n°3
18	Organisation du réseau électrique interne		-Plans ; -Schéma électrique unifilaire permettant de comprendre l'organisation du réseau interne ; -Informations précises et fiables sur la section des câbles, leur nature et leur longueur.	○	☉	○	Projet architectural Plan 26 – Schéma unifilaire

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
<i>Pièces facultatives</i>							
20	Avis conformes	R181-32	le pétitionnaire peut joindre au dossier de demande d'autorisation environnementale les avis :				
			1° du ministre chargé de l'aviation civile	F	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Annexe 1 de l'étude d'impacts
			2° du ministre de la défense ;	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
			3° de l'architecte des Bâtiments de France si l'autorisation environnementale tient lieu des autorisations prévues par les articles L621-32 et L632-1 du code du patrimoine ;	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
			4° des opérateurs radars et de VOR (visual omni range) dans les cas prévus par un arrêté du ministre chargé des installations classées.	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
<i>Pièces relatives aux autres autorisations associées à la demande ICPE</i>							
21	Autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale	D181-15-3	Le dossier de demande est complété par des éléments permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement conformément aux dispositions du 4° de l'article R. 332-23	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
22	Autorisation de modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement	D181-15-4	1° description générale du site classé ou en instance de classement accompagnée d'un plan de l'état existant ; 2° plan de situation du projet, mentionné au point 2, précise le périmètre du site classé ou en instance de classement ; 3° report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée ; 4° descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet à réaliser accompagné d'un plan du projet et d'une analyse des impacts paysagers du projet ; 5° plan de masse et des coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site ; 6° nature et la couleur des matériaux envisagés ; 7° traitement des clôtures ou aménagements et les éléments de végétation à conserver ou à créer ; 8° documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et si possible dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation; 9° montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site classé	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
23	Dérologations faune/flore (espèces protégées)	D181-15-5	Descriptions : 1° des espèces concernées, avec leur nom scientifique et nom commun ; 2° des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe ; 3° de la période ou des dates d'intervention ; 4° des lieux d'intervention ; 5° s'il y a lieu, des mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées ; 6° de la qualification des personnes amenées à intervenir ; 7° du protocole des interventions : modalités techniques, modalités d'enregistrement des données obtenues ; 8° des modalités de compte rendu des interventions	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
24	Absence d'opposition Natura 2000	L181-2 6° L 414-4 R414-19	Les dossiers relatifs aux projets ayant une incidence sur les sites Natura 2000, susceptible d'affecter leur bon état de conservation, doivent comporter les éléments permettant à l'autorité décisionnaire de statuer sur leur réalisation (voir points 9 et 34).	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	



n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
<b>Autres</b>							
25	Autorisation de défrichement	D181-15-9	<p>1° déclaration indiquant si, à la connaissance du pétitionnaire, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande. Lorsque le terrain relève du régime forestier, cette déclaration est produite dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier ;</p> <p>2° localisation de la zone à défricher sur le plan de situation mentionné au point 2 et l'indication de la superficie à défricher, par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies. Lorsque le terrain relève du régime forestier, ces informations sont produites dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier ;</p> <p>3° extrait du plan cadastral</p>	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
26	Autorisation pour la production d'énergie	D181-15-8	<p>au titre du L311-1 du code de l'énergie, pour les parcs de puissance raccordée supérieure à 50MW</p> <p>le dossier de demande précise ses caractéristiques, notamment sa capacité de production, les techniques utilisées, ses rendements énergétiques et les durées prévues de fonctionnement</p>	F	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
<i>Contenu de l'étude d'impact (Articles R 181-13-5 et R. 122-5-II)</i>							
30	Résumé non technique des informations	R122-5 II 1°	peut faire l'objet d'un document indépendant En plus de la note de présentation non technique (point 17)	○	⊙	○	Document n°6
31	Description du projet	R122-5 II 2°	<ul style="list-style-type: none"> <li>– description de la localisation du projet ;</li> <li>– description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition nécessaires, et des exigences en matière d'utilisation des terres lors des phases de construction et de fonctionnement ;</li> <li>– description des principales caractéristiques de la phase opérationnelle du projet, relatives au procédé de fabrication, à la demande et l'utilisation d'énergie, la nature et les quantités des matériaux et des ressources naturelles utilisés ;</li> <li>– estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions attendus, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, le bruit, la vibration, la lumière, la chaleur, la radiation, et des types et des quantités de déchets produits durant les phases de construction et de fonctionnement.</li> </ul>	○	⊙	○	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude d'impacts p.15 à 21</li> <li>- Étude d'impacts p.22 à 24</li> <li>- Étude d'impacts p.25 à 26</li> <li>- Volet commun p.48 à 100</li> <li>- Étude d'impacts p.252 à 316</li> </ul>
32	État actuel de l'environnement et son évolution probable	R122-5 II 3°	description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet, dénommée "scénario de référence", et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ;	○	⊙	○	Étude d'impacts chapitre 4 (p.28 à 237)
33	Description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet	R122-5 II 4°	population, santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air, climat, biens matériels, patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et paysage	○	⊙	○	Étude d'impacts p.28 à 31 et s.
34	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement	R122-5 II 5°	<ul style="list-style-type: none"> <li>résultant de : <ul style="list-style-type: none"> <li>– la construction et de l'existence du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition ;</li> <li>– l'utilisation des ressources naturelles, en particulier les terres, le sol, l'eau et la biodiversité, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la disponibilité durable de ces ressources ;</li> <li>– l'émission de polluants, du bruit, de la vibration, de la lumière, la chaleur et la radiation, de la création de nuisances et de l'élimination et la valorisation des déchets ;</li> <li>– risques pour la santé humaine, pour le patrimoine culturel ou pour l'environnement</li> <li>– cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant</li> </ul> </li> </ul>	○	⊙	○	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude d'impacts chapitre. 5 p 238-450</li> <li>- Tableau n°74 p 451 à 460</li> </ul>

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
			une importance particulière pour l'environnement susceptible d'être touchées ; – incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique ; – technologies et des substances utilisées Évaluation au regard des objectifs de conservation des sites N 2000 (R414-23)				
35	Incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement	R122-5 II 6°	résultant de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Étude d'impacts - Tableau n°74 p 451 à 460
36	Solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage	R122-5 II 7°	fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	- Étude d'impacts chapitre. 6 p 461-464
37	Mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour éviter réduire compenser les effets notables du projet	R122-5 II 8°	pour : – éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ; – compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	- Étude d'impacts p.374 à 382 - Étude d'impacts p.445 à 447
38	Modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées	R122-5 II 9°		F	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Étude d'impacts p.448
39	Description des méthodes de prévision ou des éléments probants	R122-5 II 10°	utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	- Étude d'impacts p.28 - Étude d'impacts p.240 - Étude d'impacts p.464
40	Noms du ou des maîtres d'œuvre du dossier	R122-5 II 11°	noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	- Étude d'impacts p.9 - Document 10- Études complémentaires - Document 11- Volet paysager

41	Redondance avec étude de danger	R122-5 II 12°	Lorsque certains des éléments requis ci-dessus figurent dans l'étude des dangers, il en est fait mention dans l'étude d'impact	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Étude d'impacts p.41, 67, 69, 309, 314, 315, 347.
n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
<i>Contenu de l'étude de danger - Article D 181-15-2-I-10° Guide technique de mai 2012</i>							
50	Informations générales concernant l'installation			<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	p. 11 à 21
51	Description de l'environnement de l'installation			<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	p. 22 à 52
52	Description de l'installation			<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	p. 53 à 77
53	Identification des potentiels de dangers de l'installation			<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	p. 78 à 84
54	Analyse des retours d'expérience			<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	p. 85 à 92
55	Analyse préliminaire des risques			<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	p. 93 à 111
56	Étude détaillée des risques			<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	p. 112 à 145
57	Conclusion			<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	p. 146
58	Résumé non technique			<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Document 8



## Fiche de contact

Merci de bien envoyer toute **information écrite** concernant le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien de Fère-Champenoise à **l'adresse du demandeur de projet en France**.

Si certaines informations peuvent être envoyées sous **forme informatique**, merci de les faire parvenir aux **adresses mails** indiquées ci-après.

### Adresse du demandeur de projet

Dénomination : Energie du Partage 8  
Adresse postale : 8 bis rue Gabriel Voisin  
BP : CS 40003  
51688 Reims Cedex 02

### Adresse du porteur de projet (en charge du dossier)

Référent en charge : M. Allonayi Ange-José Da Gbadji  
Adresse postale: Green Energy 3000 GmbH  
Torgauerstrasse 231  
04347 Leipzig (Allemagne)  
Mails : [ange.dagbadji@ge3000.de](mailto:ange.dagbadji@ge3000.de) ou  
[selome.agbessi@ge3000.de](mailto:selome.agbessi@ge3000.de)